



Accusé de delit de fuite . . .

Par **emma1813**, le **17/04/2012 à 18:10**

Bonjour,
Mon mari à été accusé de plusieurs fait je vous explique :
En rentrant du travail il croise 2 policier sur le trottoir il passe sans les remarquer plus que ça, en arrivant à un stop il voit qu'ils se mettent à le poursuivre, il passe donc le stop et ce met à rouler plus vite qu'il ne le faut en agglomération.
Les 2 policiers le rattrape et lui demande donc de sortir du véhicule et leur répond oui je sort et à se moment là un des 2 policier ouvre la portière et le jette par terre et le frappe à coup de matraque. Le mettent dans la voiture menotté et l'insulte de connard et j'en passe . . .
Arrivé à l'hôpital test sanguins pour alcool qui révèle 0,50gr/L de sang.
Il l'accuse donc de délit de fuite, refus de le laisser faire (j'ai oublié le terme exact), grillé un stop, excès de vitesse (sans preuves), alcool au volant et d'avoir voulu écrasé les policier^^ .
Il l'ont donc mi en garde à vue sans lui citer ses droits et sans le prévenir même si lui même le savait.
Que risque t-il vraiment? Merci de votre aide à l'avance!

Par **Tisuisse**, le **18/04/2012 à 07:38**

Bonjour,
Excès de vitesse sans mesure par cinémomètre = vitesse excessive eu égard aux circonstances : amende de 4e classe mais ni suspension du permis ni retrait de points.
Pour le reste : voir les dossiers en post-it :
- conduite sous alcool,
- refus d'obtempérer,
- autres dossiers qui pourraient vous intéresser.
L'aide d'un avocat spécialisé me semble indispensable dans votre affaire.

Par **emma1813**, le **18/04/2012 à 11:12**

merci de cette réponse aussi rapide!!!rnauriez vous des avocats à me conseiller sur Compiègne dans l'oise?

Par **Tisuisse**, le **18/04/2012** à **11:46**

Voire le geffe de votre tribunal, il vous communiquera la liste des avocats spécialisés.